GE Healthcare

Fiche signalétique

Canada Français

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Nom du produit Reagent A (Enhancer); part of 'IntenSE™ M Silver

Enhancement Kit'

Numéro de catalogue RPN491

Composante numéro RPN491V2

Utilisations Applications industrielles: Chimie analytique. Recherche.

Type de produit Liquide.

Date de validation 7 Mai 2014

Date d'impression 07 Mai 2014

Fournisseur GE Healthcare UK Ltd

Amersham Place Little Chalfont

Buckinghamshire HP7 9NA

England

+44 0870 606 1921

 En cas d'urgence
 US
 ChemTrec (US)
 1-800-424-9300

Canada ChemTrec (US) 1-703-527-3887

2. Identification des dangers

 État physique
 Liquide.

 Couleur
 Incolore.

 Odeur
 Non disponible.

 Mention d'avertissement
 ▼ANGER!

Mentions de danger CAUSE DES BRÛLURES DANS LES VOIES RESPIRATOIRES, AINSI QUE DES BRÛLURES OCULAIRES ET

CUTANÉES. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. RISQUE PROBABLE DE CANCER - CONTIENT UNE

SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER.

Mesures de précaution Me pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les

instructions avant utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver

abondamment après usage.

Voies d'absorption Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

YeuxCorrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.PeauCorrosif pour la peau. Provoque des brûlures.

Inhalation Corrosif pour les voies respiratoires. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des

risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité Contient des substances qui pourraient causer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du

niveau d'exposition.

 Mutagénicité
 Aucun effet important ou danger critique connu.

 Tératogénicité
 Aucun effet important ou danger critique connu.

 Effets sur le développement
 Aucun effet important ou danger critique connu.

 Effets sur la fertilité
 Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles Non disponible.



Référence Page 1 de 6

5006664-2 Date de validation 7 Mai 2014



Inhalation Les symptomes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Ingestion Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douléurs stomacales

Peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition

Kucun connu.

par une surexposition

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

Nom Numéro CAS % en poids

midazole 288-32-4 8 - acide citrique, monohydrate 5949-29-1 <5 -

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à

l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et

inférieure. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en

enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration

irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un

ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel

médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Protection des sauveteurs

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si

l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou

porter des gants.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le

conteneur peut éclater.

Moyens d'extinction

Utilisables Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables Aucun connu

Dangers spéciaux en cas

d'exposition

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de

formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil

respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies

navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution

environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).



Référence

Page 2 de 6

06664-2 Date de validation 7 Mai 2014



Méthodes de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la verniculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Petit déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 7. Manutention et entreposage

Manutention

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Mesures techniques

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Respiratoire

Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains

Cors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Yeux

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Peau

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

(gg)

Référence

Page 3 de 6

25006664-

Date de validation 7 Mai 2014



Contrôle de l'action des agents

d'environnement

vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Autre protection
Équipement de protection

individuelle (Pictogrammes)

Non disponible.
Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique Liquide.

Point d'éclair Le produit n'entretient pas une combustion.]

 Durée de combustion
 Non applicable.

 Vitesse de combustion
 Non applicable.

 Couleur
 Incolore.

 Volatilité
 0% (v/v)

 TDAA
 Non disponible.

Solubilité Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Section 10. Stabilité et réactivité

Risque de réactions dangereuses 🗸 🗸 ans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Section 11. Information toxicologique

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de Résultat Espèces Dosage Exposition

l'ingrédient

midazole DL50 Orale Rat 220 mg/kg -

Conclusion/Résumé Non disponible.

Toxicité chronique

Non disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible.

 $\underline{Irritation/Corrosion}$

Non disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible.

Sensibilisant

Non disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Cancérogénicité</u>

Non disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de ACGIH CIRC EPA NIOSH NTP OSHA l'ingrédient

Kitrate d'argent - 2A - - - -

<u>Mutagénicité</u>

Non disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Tératogénicité</u> Non disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible.



Référence Page 4 de 6

Date de validation 7 Mai 2014



Produits synergiques Non disponi

Section 12. Information sur l'écologie

Effets sur l'environnement

Aucun effet important ou danger critique connu.

Non disponible.

Persistance/dégradabilité

Coefficient de partage n-octanol/ Non disponible.

eau

Facteur de bioconcentration

Non disponible.

Non disponible.

Effets nocifs divers

Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Élimination des déchets

Fest important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Classification RCRA

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

Section 14. Information relative au transport

Informations Numéro NU Nom d'expédition correct Classes GE* Étiquette Autres informations						
réglementaires	Numero No	Nom d'expédition correct	Classes	GE"	Euquette	Autres informations
Classification pour le DOT	™ N3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (nitrate d'argent, solution) RQ (nitrate d'argent)	₹	न	2	Vuantité à déclarer 22.22 lb / 100.89 kg La classification du produit provient uniquement de la présence d'une ou plusieurs « substances dangereuses » inscrites au DOT américain qui sont soumises aux exigences d'une quantité à déclare et qui s'applique uniquement aux expéditions de contenants qui contiennent une quantité supérieure ou égale à la quantité à déclarer du produit. Les dimensions d'emballage inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas réglementées comme des substances dangereuses.
Classification pour le TMD	Ø N3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (nitrate d'argent, solution)	g	प् रा		-
Classement mexicain	Ø N3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (nitrate d'argent, solution)	g	प ि	3	-
Classe ADR/RID	v N3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (nitrate d'argent, solution)	g	M	***************************************	<u>Code tunnel</u> (E)
Classe IMDG	√ N3082	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (silver nitrate, solution)	g	M		-



25006664-2

Référence

Page 5 de 6

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (silver nitrate, solution)



GE*: Groupe d'emballage

Section 15. Information réglementaire

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

SIMDUT (Canada) Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE).

Class E: Matières corrosives

Listes canadiennes

Kucun des composants n'est répertorié. **INRP** canadien Substances toxiques au sens de

la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) Kucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada rous les composants sont répertoriés ou exclus.

Réglementations Internationales

Listes internationales

nventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés

Inventaire du Japon: Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou

Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques

Mon inscrit

Section 16. Renseignements supplémentaires

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Historiaue

Date d'impression 07 Mai 2014 Date de publication précédente 14 Janvier 2008

Date d'édition 07 Mai 2014 Version 3

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence



Page 6 de 6

Date de validation 7 Mai 2014

Version 3